

DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION :

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 030-213002215-20231214-DEL2023_12_110-DE

Afin de pouvoir étudier votre demande d'indemnisation, nous vous remercions de nous retourner ce dossier dûment complété, accompagné des pièces justificatives (voir annexe).

Toutes les rubriques doivent obligatoirement être renseignées.

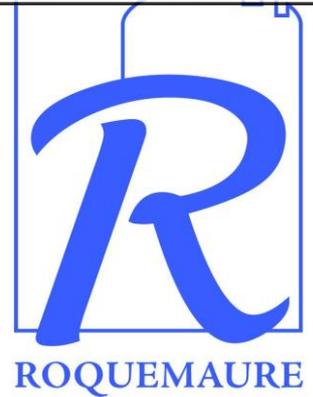
Merci de retourner le dossier jusqu'au 1^{er} Mars 2024 à :

Secrétariat de la Commission de Règlement Amiable

Mairie de Roquemaure

1 Cours Bridaine

30150 ROQUEMAURE



I Présentation de l'entreprise

Raison sociale ou dénomination

Enseigne

Adresse de l'établissement

Téléphone

E-mail

N° de SIRET

Immatriculation

Registre du Commerce et des Sociétés

€

Répertoire des Métiers

€

URSSAF

€

Forme juridique :

- | | | | |
|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-----|
| <input type="checkbox"/> | EURL | <input type="checkbox"/> | SA |
| <input type="checkbox"/> | SARL | <input type="checkbox"/> | SNC |
| <input type="checkbox"/> | Entreprise individuelle | | |
| <input type="checkbox"/> | Autre, Préciser | | |

Nom et prénom du demandeur

Nature de l'activité exercée

Date de début d'activité

Nombre de salariés

Si actif.ve dans l'entreprise, Nom - Prénom, rôle du conjoint.e

Concernant votre local commercial, êtes-vous :

propriétaire locataire

autre, préciser :

Nom et adresse du cabinet comptable :

Nom(s) et adresse(s) du ou des établissements bancaires de l'entreprise :

I Présentation de l'activité

Activité détaillée et caractéristiques des produits et/ou

services vendus :

Jours d'ouverture (Précisez les horaires types):

Lundi Mardi Mercredi Jeudi

Vendredi Samedi Dimanche

Périodes habituelles de fermeture annuelle

Droit d'occupation du domaine public oui non

Si oui, quel en est l'objet ?

Cette autorisation a-t-elle été modifiée ou retirée à

l'occasion des travaux ?

Nature de la clientèle (préciser s'il s'agit d'une clientèle de

proximité ou de passage) :

III Identification du préjudice

Accessibilité à l'entreprise : Indiquer les d'accès, leur importance, leur durée :

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 030-213002215-20231214-DEL2023_12_110-DE

Autres nuisances (nature et durée des nuisances autres que celles liées aux restrictions d'accès, ayant fait obstacle à la poursuite momentanée de l'exploitation ou ayant profondément affecté les conditions d'exploitation) :

Montant des retards de paiement éventuels concernant :

Loyers

Banque

Cotisations sociales

Salaires

Impôts / TVA

Fournisseurs

Autres (préciser)

IV Mesures prises par l'entreprise

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 030-213002215-20231214-DEL2023_12_110-DE

Gestion des ressources humaines:

Indiquer les mesures

éventuelles : chômage technique, chômage partiel, congés annuels lors des travaux, etc :

Actions pour maintenir l'activité: Préciser les actions et dépenses : communication, publicité, modification des horaires ou jours d'ouverture, prêt bancaire pour consolider la trésorerie

Nombre de jours de fermeture pendant la période des travaux (hors période hebdomadaire)

V Précision du dommage

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 030-213002215-20231214-DEL2023_12_110-DE

S²LOW
2023

CA HT	2019 *	2021*	2022	2023
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
TOTAL CA				
Evolution du CA %				
Montant marge brute				
Taux de marge brute				
Evolution marge brute %				
Evolution de la marge brute en valeur (+/-)				

Effectif 2021*	Effectif 2022	Effectif 2023	Effectif actuel

* Si existant

Evaluation financière du préjudice estimée par l'entreprise

Période concernée

Calcul et montant de l'indemnité

Arguments concernant la demande

Arguments concernant la demande (suite) :

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 030-213002215-20231214-DEL2023_12_110-DE



VI Autorisation donnée à la commission

« J'autorise la commission de règlement amiable de la ville de Roquemaure à prendre contact avec mon cabinet d'expertise comptable. »

Signature et cachet :

VII Attestation

Je, soussigné.e [redacted]

certifie l'exactitude des informations contenues dans le présent dossier.

Fait à [redacted]

Le [redacted]

Signature et cachet

Cachet de l'expert-comptable

Chaque page du présent dossier doit être paraphée et cette dernière page, signée.

Annexe : pièces justificatives à fournir

le dossier sous peine d'irrecevabilité :

- Extrait K ou extrait Kbis ou justificatif d'inscription au Répertoire des Métiers ou avis INSEE datant de moins de 3 mois
- Liasses fiscales des 2 années précédant la date de début des travaux faisant l'objet de la demande d'indemnisation (bilans, comptes de résultat et annexes). En cas d'activité multi sites, joindre le chiffre d'affaires annuel HT par site des 2 derniers exercices concernés
- Soldes Intermédiaires de Gestion des 2 années précédant la date de début des travaux faisant l'objet de la demande d'indemnisation
- Situation de trésorerie de la période des travaux, certifiée par le comptable
- Relevé(s) des congés des salariés ou du chômage partiel pendant la période des travaux, attesté(s) par le comptable
- Relevé d'Identité Bancaire

Pièces facultatives

- Photos significatives sur la situation de l'entreprise pendant les travaux
- Justificatifs de valorisation des dépenses réalisées pour maintenir l'activité pendant les travaux